Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

CSA du CREPS

Engagé·es pour l'avenir de « jeunesse et sports »

Dans les comités sociaux d'administration des établissements du sport, la FSU agit pour :

LA COMPLEMENTARITE DES METIERS J&S

- Tous nos métiers sont utiles et complémentaires pour mettre en œuvre les politiques Jeunesse et Sports.
- L'engagement des personnels administratifs, techniques, pédagogiques, d'accueil, d'inspection, doit être reconnu et valorisé.
- Nos élu-es dans les CREPS n'opposent pas les différentes catégories de personnels entre elles. Ils/elles ne font pas de distinction entre les personnels territoriaux et les agent-es d'Etat, titulaires ou contractuel-les. Tout le monde doit être soutenu et défendu. A travail égal, salaire égal !

L'AMELIORATION DES STATUTS ET DES EMPLOIS EN NOMBRE

- Recruter dans tous les corps et retrouver le financement intégral par le ministère de tous les emplois sous tutelle de l'Etat nécessaires
- Lutter contre la précarité en transformant dès que possible les CDD en CDI, obtenir un plan national de titularisation des collègues contractuel-les, et accompagner tou-es les agent-es dans l'évolution des carières
- Gagner la requalification des emplois des personnels administratifs et ITRF et des promotions concomitantes pour les personnels concernés par le décalage emploi occupé/missions confiées. Dans les services administratifs et les services techniques, les personnels doivent être rémunérés à la hauteur de leurs missions.
- Clarifier les rôles et prérogatives des RDD, des RRHP et de toutes les hiérarchies intermédiaires.

LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNELS

- Considérer les représentant-es des personnels comme des partenaires sociaux, qui contribuent à faire respecter les droits des personnels, et améliorer les conditions de travail (pendant les instances et en dehors), notamment par l'élimination des pressions managériales sur les agent-es et leurs représentant-es.
- Permettre aux membres du CSA E de discuter de l'ensemble des sujets prévus par la réglementation et leur donner les moyens d'intervenir dans la vie quotidienne de l'établissement, au lieu de considérer le CSA comme une simple chambre d'enregistrement.
- Lutter contre les inégalités de traitement entre les personnels des établissements et les agent-es des services (indemnités, promotions, mutations, …) ; s'opposer à l'individualisation des rémunérations et à la pseudo méritocratie.
- Mettre en oeuvre les différents plans (égalité hommes-femmes / éthique-intégrité / développement durable), les faire vivre (en lien avec les référents qui auraient du temps dédié à y consacrer) et en faire un suivi systématique.
- Mettre en place des plans de formation continue ambitieux, dotés de moyens et répondant aux enjeux des évolutions sociétales.

LA CREATION SYSTEMATIQUE D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- La loi de transformation de la fonction publique a rendu optionnelle la tenue d'une instance « santé, sécurité et conditions de travail » pour les établissements de moins de 200 agent-es. Nous exigeons sa création partout !
- Le rôle et les moyens de l'agent de prévention doivent être renforcés
- Les registres de sécurité doivent être disponibles pour tous et accessibles sans pression.

Du 3 au 10 décembre 2026, faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNEP FSU · SNASUB-FSU · SUI SUI-FSU · SNUTER

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

FORMATIONS ET METIERS

La formation irrigue toute l'action de Jeunesse et Sports, elle doit être au cœur des préoccupations politiques et publiques !

La priorité doit être donnée~~s~~ à la filière JEPS dans son intégralité : CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS. Les ministères doivent agir pour stopper la désorganisation des métiers portée par de nombreuses créations de CQP et TFP.

L'alternance doit être accompagnée et qualitative. Le recours à l'apprentissage doit être limité et conditionné à un accompagnement de qualité et un emploi pérenne.

Le recours à l'Intelligence Artificielle ne doit pas être une injonction, ni une fatalité, ni une finalité. La formation doit s'appuyer sur l'expertise pédagogique des formateur-rices dans une démarche humaniste de transmission héritière de l'éducation populaire

Les CREPS doivent être reconnus pour leur singularité et leur statut public par rapport aux organismes de formation privés.

HAUT NIVEAU ET HAUTE PERFORMANCE

Les pôles France doivent être sécurisés dans des conventions longues avec la Direction des Sports et les fédérations de manière à mieux programmer leur investissement en expertises, en infrastructures et en matériel.

La complémentarité de l'action publique des maisons régionales de la performance (MRP) et départements du sport de haut niveau (DSHN) doit être inscrite dans chaque projet d'établissement, sans confusion dans les missions de chaque structure.

Les personnels MRP ne doivent pas être les "variables d'ajustement" destinées à pallier le manque chronique de personnels dédiés aux DSHN, ces derniers étant chargés d'accompagner les publics de l'établissement, tandis que ceux des MRP sont missionnés par l'ANS sur la performance auprès des publics sur les territoires (sportif-ves de haut niveau, entraineur-es, staff médical, etc.).

JEUNESSE & EDUCATION POPULAIRE

Les établissements doivent redevenir le lieu d'accueil privilégié de la jeunesse qui en a le plus besoin. La jeunesse est une richesse, pas un problème, l'éducation populaire un levier, pas une menace !

Les CREPS doivent redevenir des lieux de formation aux métiers de l'animation (et pas uniquement du sport). Des emplois JEP doivent être réimplantés dans chaque établissement.

Les valeurs et démarches d'éducation populaire doivent irriguer l'ensemble des formations professionnelles.

Les CEPJ doivent pouvoir travailler en réseau avec leurs collègues PTP J&S en services + CREPS + Fédérations sportives et disposer des marges de manœuvre indispensables au pilotage de projets territoriaux adaptés, concertés et vivants.

EXPERTISE & INNOVATION

Les pôles ressources nationaux doivent être soutenus et multipliés pour participer à l'animation des réseaux et à la formation continue des agent-es et pour conseiller le ministère dans son rôle de pilote des politiques publiques dans chaque territoire.

Les CREPS doivent être porteurs d'accompagnement et d'innovation transformatives au bénéfice du mouvement sportif et des territoires.

Les CREPS doivent être reconnus comme tête de réseau de filières, en fonction de leur champ d'expertise. Un réseau national de coopération des CREPS doit être animé, affranchi des logiques de concurrence, et intégrant l'ensemble des services déconcentrés du ministère.

L'Etat doit avoir les moyens de protéger les CREPS des caprices des potentats régionaux et en particulier d'assurer des investissements à long terme et une gestion des personnels régionaux efficiente.

Les CREPS doivent retrouver une pleine mission de service public. Leur avenir ne doit pas être de « trouver » un nouveau modèle économique, mais d'inspirer et innover un nouveau modèle écologique et social !

F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien